

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »

Conseil municipal du 3 décembre 2012

Séance du 20 novembre 2012

16 Dotation de Développement Urbain (DDU) - programmation 2012 - convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M GRIMBERT,
Mme PORAS,
M. MACHU
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI
Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
35

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

La circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 19 mars 2012 a énoncé la ville de Creil comme éligible à la dotation de développement urbain (DDU) 2012. Les objectifs prioritaires, fixés par le Premier Ministre, pour l'attribution des subventions sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des équipements publics, de l'offre de service rendu aux habitants, de la mixité sociale,
- Réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs et incitation à les utiliser,
- Renforcer et faciliter l'accès à la connaissance, à la culture et aux loisirs sans discrimination,
- Contribuer au financement des équipements publics,
- Soutenir les initiatives dans le domaine de l'éducation, du sport,
- Améliorer l'attractivité de la commune, en lien avec les projets de renouvellement urbain,



maintenant !

- Renforcer la citoyenneté active,
- Assurer la mixité sociale des publics.

Afin de répondre à ces objectifs, il vous est proposé une programmation qui se décline en 22 actions dont le détail des subventions attribuées est présenté ci-dessous :

Intitulé de l'action	Subventions DDU
Acquisition de mobilier pour création d'un restaurant scolaire en centre ville	22 080
Acquisition de mobilier scolaire pour l'ouverture de classes écoles Ronsard et Vaillant	8 880
Réhabilitation de la résidence personnes âgées Leroy	204 175
Agrandissement et restructuration du Centre d'Economie Sociale et d'Aide Municipale (CESAM)	70 400
Mise en accessibilité de la serre du Musée GJ	52 000
Application musée GJ	3 000
Renouvellement mobilier la Faïencerie	87 114
Etude architecturale la Faïencerie	40 000
Aménagement espaces "bébés lecteurs"	7 687
Création espace "contes en gloriette"	5 000
CHAM	3 380
GAM - investissement	6 400
GAM - fonctionnement	6 000
Achat piano - Conservatoire et faïencerie	78 400
Rencontres jeunes - spectacle de clôture	1 248
Dynamik de quartier	3 680
Espace de reprographie	1 358
Soutenir les arts urbains	1 374
Renforcer la vie associative dans les quartiers	3 140
Multisport Gournay	80 240
Etude urbaine pour projet de rénovation quartier Moulin	64 000
Animation maison de la ville	3 000
TOTAL	752 556

Par courrier en date du 13 septembre 2012, le sous-préfet, chargé de la politique de la Ville, a indiqué que l'enveloppe 2012, attribuée à la ville de Creil, s'élevait à 752 556 € au titre des crédits DDU 2012.

Il vous est donc proposé d'approuver la proposition de programme 2012 et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, R2334-36, R2334-37,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 19 mars 2012,

Vu le courrier du sous-préfet, chargé de la politique de la Ville, en date du 13 septembre 2012,

Vu l'avis de la commission Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance en date du 20 novembre 2012,

Considérant que la programmation DDU 2012 a été présentée aux membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35 Pour : 33 Contre : 2 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DDU 2012 ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention DDU 2012 avec monsieur le Préfet ou son représentant et les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 DEC. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 04.12.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy



